



Abords

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 février 2008

Désormais il est impossible d'entrer dans l'entreprise où je travaille sans traverser un nuage de fumée. En permanence des salariés campent devant la porte. On en prend une bonne goulée à chaque fois. Aucun espace n'est découvert quand la personne vous souffle la fumée à dix centimètres du visage. Même chose pour la sortie du train, à la gare. Fumée dans une foule...

Réponse :

Nous sortons d'un siècle d'obscurantisme où le tabagisme régnait en maître dans tous les lieux de vie sociale. Depuis le 1er janvier, la norme a été inversée ; souffrez alors de voir les dommages collatéraux de cette formidable avancée se régler progressivement.

Si vous souhaitez que votre protection contre le tabagisme évolue favorablement, vous devez prioritairement veiller à ce que les textes en vigueur soient totalement appliqués. Militer pour une évolution de la réglementation avant de s'assurer que l'actuelle est bien appliquée pourrait, en effet, s'avérer contreproductif